

**M A I R I E**  
de  
**VILLEMOLAQUE**  
66 300

Villemolaque le **31 août 2012**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....  
**Séance du 30 août 2012**  
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15  
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15  
Nombre de conseillers présents 11

**Date de la convocation : 23 août 2012**

**Présents : Bruno BOTET, Nicolas BOUIGUES, Christine DRUILHE, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA, Nadia ROUAUD, Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN.**

**Absents excusés : Jean-Marc BENS, Ghislaine FLACHAIRE (procuration à Serge ROCA).**

**Absents : René MUNOZ, Nathalie WILHEM-MALPARTIDA**

**Séance ouverte à : 18h**

**Secrétaire de séance : Christine DRUILHE.**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2012 : à l'unanimité.**

**I. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur : Marie PLESSIS**

Le rapporteur rend compte des décisions prises par le maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal.

**Délibération N° 208/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.**

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Renoncement à exercer le droit de préemption urbain :
  - Sur le bien cadastré AD 37 situés au 38 Avenue des Pyrénées et appartenant à M. ESPIAU Rose.
  - Sur le bien cadastré AD 44 situés au 6, Place de la République et appartenant à M. RODOR Olivier.
- Marchés Publics : ACQUISITION TATAMIS JUDO
  - Titulaire du Marché : SPORTIBEL France – Montant du marché : 3 480.96 Euros TTC .

**II. DEMANDE DE SUBVENTION**

**Rapporteur : Jean-Claude PERALBA**

Le rapporteur informe le Conseil de la possibilité d'obtention d'une aide de l'ADEME réservée aux Communes de moins de 2000 habitants qui s'engagent dans la rénovation de l'éclairage public. Cette aide forfaitaire s'élève à 360€HT par point lumineux rénové, le coût unitaire de la rénovation étant approximativement estimé à 500€HT pour un éclairage en façade et à 1200€HT pour un éclairage sur mât. La demande d'aide, plafonnée à 50 points lumineux, doit s'appuyer sur un diagnostic préalable de l'ensemble de l'éclairage public visant à atteindre une réduction de 50% de la consommation électrique de la partie qui sera rénovée.

Le coût de ce diagnostic s'élèvera à 1960€ HT.

Après discussion, et compte-tenu de l'état actuel de l'éclairage public dans certains secteurs du village, le Conseil considère qu'il convient de saisir cette opportunité. De ce fait, il décide de lancer la demande de subvention à l'ADEME et il missionne l'agence ROSSIGNOL, spécialisée dans le domaine de l'éclairage, pour la réalisation du diagnostic préalable et le montage du dossier.

**Délibération N° 209/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.**

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la subvention auprès de l'ADEME afin de pouvoir engager la démarche préalable.

### III. DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

**Rapporteur :** Marie PLESSIS

Le rapporteur expose que, suite à l'appel d'une contribution exceptionnelle émanant du SIVOM de Ponteilla (rattrapage du décalage d'un an entre les travaux réalisés par le syndicat et le paiement effectif), et, la notification par le Conseil Général des taxes additionnelles au Droit Départemental d'Enregistrement et à la Taxe de Publicité Foncière, des modifications budgétaires sont nécessaires.

**Délibération N° 210/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.**

Le Conseil Municipal approuve les crédits supplémentaires ci-après :

- Crédit supplémentaires DEPENSES:		
Contributions organismes regroupement	6554	13 000.00
Dépenses imprévues	022	23 816.20
- Crédit supplémentaires RECETTES :		
Compensation pour perte de taxes		
additionnelles aux droits de mutation...	7482	36 816.20

### IV. PRESENTATION DE RAPPORTS

**Rapporteur :** Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur donne connaissance du contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**Délibération N° 211/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport de la Communauté de Communes des Aspres :

- Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

### V. COMMANDE A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

**Rapporteur :** Christian PICAMAL

Le rapporteur rappelle qu'il convient de délibérer afin de pouvoir effectuer la commande annuelle à la pépinière départementale.

**Délibération N° 212/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.**

Le Conseil Municipal décide de demander comme tous les ans à la pépinière départementale des plants d'arbres et d'arbustes afin d'améliorer la l'embellissement des espaces publics.

### VI. QUESTIONS DIVERSES

#### 1. Subvention du comité départemental de tennis

La subvention de 1000€ attribuée par le comité départemental de tennis au Tennis-club de Villemolaque restera dans le budget du club sur décision du Conseil municipal.

#### 2. Remplacement d'ordinateurs

Décision de doter l'école primaire de 6 postes (Unité centrale + écran plat).

#### 3. Système d'information

Le Conseil étudie la possibilité de mettre en place un système d'information innovant en direction des administrés. Le caractère dissuasif des offres tarifaires proposées amène le Conseil à différer la décision.

Séance levée à **19h30**.

**Le Maire,**

Jean-Claude PERALBA